



L'ACTUALITÉ

ARTICOMPÉTENCES : LE NOUVEL OUTIL RH DES ARTISANS DU BÂTIMENT

La CAPEB accompagne les petites entreprises dans la gestion de leurs besoins de compétences.

Alors que l'activité des entreprises artisanales du bâtiment reprend à un rythme très soutenu, les tensions de recrutement sont fortes et les besoins de personnel qualifié s'accroissent. L'Observatoire des métiers du BTP a rappelé, dans son étude sur les métiers en tension, que 9 entreprises sur 10 ne disposent pas de salarié dédié au recrutement. Les petites entreprises ont donc absolument besoin d'un accompagnement pour gérer leurs compétences internes et leurs recrutements.

La CAPEB a toujours considéré que cet accompagnement devait nécessairement se faire avec des experts dans le conseil aux entreprises. Et c'est précisément ce que font les collaborateurs du Réseau de la CAPEB en charge du sujet.

Ces dernières années, ces collaborateurs s'appuyaient sur le Portail Pack Compétences CAPEB, un logiciel performant mais parfois complexe à gérer. L'outil avait vieilli, méritait d'être mis à jour et devait être refondu. C'est avec la volonté de coller au plus près des besoins du Réseau que la Confédération a mis au point un nouvel outil RH exclusivement dédié aux artisans du bâtiment : ARTICompétences. Son contenu et ses fonctionnalités ont été élaborés après consultation des experts départementaux et régionaux et testés auprès d'eux.

Pour bien recruter, les entreprises ont d'abord et avant tout besoin de bien formaliser leurs demandes. C'est pourquoi, nous avons mis l'accent sur la création et la personnalisation de fiches de postes, souvent sollicitées par

nos adhérents. ARTICompétences contient 83 exemples de fiches de postes que chaque chef d'entreprise pourra utiliser et adapter aux spécificités de ses marchés et de ses besoins. Chaque fiche détaille les missions, les conditions de travail, les formations prévisionnelles, les qualités attendues, etc. Le chef d'entreprise pourra retenir les seuls aspects qui lui conviennent et même les adapter au cas particulier de son entreprise.

90%

Des petites entreprises n'ont pas de salarié chargé de la gestion du recrutement ni des compétences

Dans un premier temps, ARTICompétences est mis exclusivement à la disposition des collaborateurs du Réseau en charge d'accompagner les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines. Il sera accessible depuis ARTUR et permettra, pour commencer, de créer des fiches de postes. Pas d'inquiétude pour celles et ceux qui utilisent le Portail Pack Compétences CAPEB : un glissement progressif d'un outil à l'autre pourra se faire tout au long de l'année 2022. Les 83 exemples de fiches de postes proposées

dans ARTICompétences seront également mises en ligne sur artisans-du-batiment.com au titre de la présentation des métiers de l'artisanat du bâtiment consultable donc par le grand public (et notamment les jeunes) mais aussi par les acteurs de l'emploi.

Ainsi, ARTICompétences devrait permettre aux entreprises, avec l'aide des CAPEB départementales, de bien identifier et formaliser leurs besoins de recrutement. Un élément essentiel au moment où l'État mobilise tous les acteurs de l'emploi pour faciliter les reconversions des salariés, amplifier l'effort de formation des demandeurs d'emplois pour répondre aux besoins des entreprises et remettre en activité ceux qui en sont éloignés depuis longtemps en les encourageant à s'orienter vers les métiers porteurs, comme ceux du BTP. C'est donc un outil opérationnel, concret et immédiatement utilisable que la Confédération propose aujourd'hui au Réseau.

En 2022, un espace sera ouvert et réservé aux adhérents sur capeb.fr leur permettant de créer et de stocker des fiches de postes. Dans le souci de continuer à soutenir les entreprises dans la gestion de leur personnel, la Confédération travaille d'ores et déjà à la création d'un outil permettant aux chefs d'entreprise d'évaluer leurs salariés et de mener leurs entretiens professionnels. Ce nouveau « bloc » d'ARTICompétences sera rattaché à l'espace adhérent de capeb.fr.



RÉSEAU

CAP CAPEB RÉOUVRE JUSQU'AU 31 JANVIER POUR UNE NOUVELLE CONSULTATION

Nous poursuivons notre expérimentation avec une deuxième consultation du Réseau dans le but de prioriser nos revendications dans les résolutions qui seront soumises à l'avis de l'AG 2022.

Pour la première fois l'an dernier, la Confédération a ouvert une plateforme accessible à toute la communauté ARTUR (c'est-à-dire l'ensemble des élus et des collaborateurs des CAPEB départementales, régionales et nationale) pour recueillir l'avis et les propositions de chacune et de chacun. En octobre dernier, il s'agissait de tous nous exprimer sur les propositions du groupe de travail « Structuration du Réseau ». Le nombre de participants et d'arguments développés à cette occasion ont montré toute notre capacité à réfléchir collectivement et toute la richesse de notre Réseau. La synthèse ainsi que l'exhaustivité des remontées faites sont désormais à votre disposition sur [CAP CAPEB](#) et [sur ARTUR](#).

Fort de cette première expérience enrichissante et constructive, le Conseil d'administration fédéral a décidé de

consulter à nouveau tous les élus et les collaborateurs du Réseau, cette fois dans le cadre de la préparation des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale des 21 et 22 avril prochains.

Ces résolutions constituent des feuilles de route syndicales que la CAPEB présente aux membres du Gouvernement et aux Parlementaires. Il donc essentiel qu'elles reflètent les réelles préoccupations des entreprises artisanales du bâtiment et qu'elles mettent en évidence les plus criantes car, en effet, nous savons tous que pour être percutants et pertinents, il est nécessaire de faire court et de bien définir nos priorités.

Et c'est précisément l'exercice qui nous est proposé aujourd'hui : donner un avis sur la priorisation de nos revendications. Nos contributions respectives permettront ainsi de nourrir la rédaction des projets de

résolutions qui seront transmis au Réseau après le Conseil d'administration fédéral du 18 février afin qu'ils puissent être débattus dans les Conseils d'administration des CAPEB départementales puis lors de la CNAAGS du 16 mars prochain pour être, enfin, proposés au vote de l'Assemblée générale.

La procédure pour accéder à CAP CAPEB reste la même que précédemment. Chaque élu et chaque collaborateur du Réseau peut s'y connecter avec ses codes d'accès à ARTUR. À noter que les élus doivent utiliser leurs identifiants et mots de passe d'élus et non pas d'entreprise.

N'attendez pas pour participer car les délais qui nous sont impartis pour élaborer et valider ces résolutions sont courts jusqu'à la CNAAGS et l'AG. CAP CAPEB sera ouverte jusqu'au 31 janvier seulement.

[Connectez-vous vite !](#)

ÉCONOMIE

→ LES AVANCES SUR LES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT SERONT VERSÉES À COMPTER DU 17 JANVIER

Bonne nouvelle : l'État a décidé de verser une avance sur certaines réductions et crédits d'impôt à tous les contribuables qui en sont bénéficiaires.

Tous les contribuables qui sont éligibles à une réduction ou à un crédit d'impôt peuvent se réjouir : le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre délégué aux Comptes publics ont annoncé que des avances seront versées dès lundi 17 janvier. L'objectif de cette décision est bien évidemment de préserver le pouvoir d'achat. Les réductions et crédits d'impôt concernés résultent des dons, des emplois d'un salarié à domicile, des frais de garde d'enfants, des frais d'hébergement en

Ehpad, des dépenses d'investissement locatif (Duflot, Pinel, Scellier, DOM, Censi-Bouvard) et des cotisations syndicales. Cette AVANCE CREDIMPOT, telle qu'elle est intitulée, couvrira 60 % du total des réductions et crédits d'impôt attendus suite aux déclarations faites en 2021 sur les revenus 2020. Le solde sera versé cet été après un nouveau calcul, au printemps de cette année, sur la base des revenus et des dépenses 2021. Les quelques 235 000 foyers fiscaux qui

n'ont pas fait part de leurs coordonnées bancaires seront quand même gratifiés de cette avance et recevront ainsi une lettre chèque par La Poste. Enfin, pour celles et ceux qui ont recours à des services à la personne via le CESU (sauf garde d'enfants), l'avance sera immédiate. Chaque bénéficiaire de ces avances disposera dans son espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](#), d'un document récapitulatif le montant et les modalités de versement de son avance.

→ UN PARTENARIAT AVEC MERCEDES BENZ

Des véhicules utilitaires à des tarifs privilégiés.

La CAPEB et Mercedes Benz ont signé un accord de partenariat ce 13 janvier. L'objectif de ce partenariat est de référencer et de faciliter l'accès aux véhicules utilitaires de la marque auprès des entreprises artisanales du bâtiment. Mercedes-Benz France permettra aux entreprises adhérentes à la CAPEB de

bénéficier de conditions avantageuses pour l'achat de leurs véhicules utilitaires. Les adhérents de la CAPEB se verront également proposer un contrat d'entretien Service Care complet sur la base de 36 mois et 60 000 Km sur l'ensemble de la gamme véhicules utilitaires.



ÉCONOMIE

→ MAPRIMERÉNOV' DEVRAIT ACCÉLÉRER EN 2022

Le service public de la rénovation France Rénov' lancé officiellement par l'État ce 12 janvier, devrait conduire à accélérer fortement les projets de travaux de rénovation énergétique.

Le nouveau dispositif repose notamment sur la création d'un service public de la rénovation de l'habitat avec des lieux de conseils unifiés, réunissant les espaces Faire et les Pris de l'Anah. Un regroupement souhaité pour des raisons de cohérence et de clarté et dont nous étions demandeurs.

Une seule plateforme et un seul numéro d'appel demeurent désormais : [France-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) et le 0808 80 0700.

Les particuliers y trouveront informations, conseils et accompagnement personnalisé avec les fameux « accompagnateurs Rénov' », un point sur lequel nous sommes extrêmement vigilants et sur lequel nous avons alerté le Président de l'Anah, principal opérateur du dispositif, la Ministre du Logement Emmanuelle

Wargon et, cette semaine encore, le conseiller technique de cette dernière car, en effet, si le nouveau dispositif répond globalement à nos attentes de simplification et de lisibilité, l'encadrement de ces nouveaux intervenants reste à définir et à circonscrire. En l'occurrence, nous souhaitons que le rôle de chacun soit respecté à commencer par celui des entreprises. À chacun son métier ! Une préoccupation que la Ministre Wargon a bien comprise puisqu'elle a déclaré ensuite à la presse qu'elle voulait "éviter le mélange des genres" en veillant à "séparer le conseil de la réalisation des travaux". Nous suivons le sujet de près.

France Rénov' se traduit par ailleurs par une harmonisation dans le paysage des primes pour plus de lisibilité par le grand public. Ainsi,

la prime Habiter Mieux Sérénité entre dans le giron de la prime unique et s'intitule désormais MaPrimeRénov' Sérénité. Même chose pour les aides aux copropriétaires pour lesquels MaPrimeRénov' Copropriété a été conçue.

Enfin, quelques restrictions sont maintenant imposées à MaPrimeRénov' (qui ne pourra être demandée désormais que pour un logement de plus de 15 ans par exemple) mais aussi des assouplissements que nous appelons de nos vœux pour tenir compte des difficultés d'approvisionnement des entreprises. Ainsi, le délai de réalisation des travaux est augmenté de deux ans (un an en cas d'avance).

Pour tout savoir sur ces évolutions, nous vous invitons à [lire nos informations ARTUR](#).



maprimerenov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MÉTIERS

→ L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE AUX RENDEZ-VOUS DU MONDIAL DU BÂTIMENT

Les Rendez-vous du Mondial du Bâtiment ont repris ce 7 janvier 2022 avec 7 sujets portant sur la RE2020, la rénovation énergétique, la révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments, l'amélioration des lieux de vie, la construction 4.0, les tendances et design et enfin les métiers d'avenir.

C'est pour intervenir sur ce dernier thème que Gilbert Olivet représentait Bruno Hatton, Président de l'UNA Serrurerie Métallerie, aux côtés du dirigeant de Metalfer.

Il a dressé un bilan du CQP « Fabricant installateur d'ouvrages métalliques du bâtiment » qui présente évidemment un réel intérêt dans le contexte actuel de tensions sur les recrutements dans les métiers du bâtiment et plus particulièrement ceux de la Serrurerie Métallerie.

Le CQP est un exemple de solution innovante, portée par l'artisanat du bâtiment dans les petites entreprises. Il s'agit donc certainement d'un outil à développer pour la profession,

afin d'assurer le maintien des compétences dans ces métiers au plus près des besoins des entreprises sur le territoire, mais aussi d'anticiper les mutations de ces métiers. Gilbert Olivet a pu rappeler également l'investissement de l'UNA dans la rénovation des CAP et notamment dans la future Mention complémentaire Serrurier et plus largement, la mobilisation de la CAPEB dans le développement de l'apprentissage et d'une offre de qualité par les CFA BTP. Il a également évoqué les résultats de l'étude sur les mutations des métiers du BTP à laquelle toutes les UNA de la CAPEB ont largement contribué et qui montre qu'au moins 18 métiers du BTP seront impactés

dans les 5 années à venir du fait des mutations des activités. Celles-ci se traduisent par le développement des chantiers de rénovation, l'intégration croissante de nouveaux matériaux, de technologies et d'équipements toujours plus connectés, l'évolution des normes qui impacte la réalisation des structures métalliques et également l'utilisation des outils digitaux dans le processus de fabrication.

Ces mutations rendent plus que jamais nécessaire le développement de formations adaptées pour les salariés comme pour les chefs d'entreprise avec, également, un enjeu de reprise d'entreprise. [Voir le replay](#).



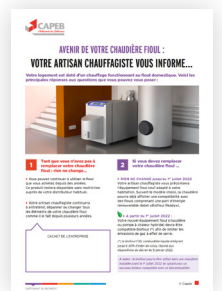
→ LE DÉCRET INSTITUANT LA TRANSITION DU FIOUL DOMESTIQUE VERS LE BIOFIOUL EST PARU

Il était très attendu par la profession. Le décret réglementant l'installation d'équipements thermiques neufs dans les bâtiments neufs et existants (résidentiel et tertiaire) a enfin été publié au Journal officiel le 6 janvier 2022.

Ce texte concrétise une étape majeure de la transition du fioul domestique 100 % fossile vers un biocombustible liquide. Il maintient par ailleurs ouvertes plusieurs alternatives pour le chauffage en fonction des caractéristiques des logements. Ainsi, les chaudières en service et celles qui seront installées jusqu'au 30 juin prochain pourront continuer à utiliser du fioul domestique et pourront être réparées soit pour continuer à fonctionner au fioul domestique soit pour passer au biofioul F30. Ces deux carburants pourront également être utilisés pour les chaudières hybrides neuves (PAC + générateur fioul) qui seront installées à

compter du 30 juin 2022. Le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage a déclaré dans un communiqué de presse commun à la filière (FF3C, FFPI, FOP, Esterifrance) : « Avec ce décret et la mise sur le marché du biofioul F30, les entreprises d'installation pourront continuer à proposer à leur clients une solution de chauffage compétitive fonctionnant avec un combustible liquide tout en préservant les performances, les économies et l'environnement. Je me réjouis de cette avancée notable de la transformation du fioul qui va dans le bon sens. Mes collègues chauffagistes pourront également aller plus

loin encore dans une démarche écologique en proposant des pompes à chaleurs hybrides "BioFioul Ready" à leurs clients en remplacement d'anciennes chaudières. ». Pour permettre aux plombiers chauffagistes de rassurer leurs clients et de les informer de manière claire et simple, nous avons conçu un flyer pédagogique qu'ils pourront joindre à leurs devis ou correspondances numériques.



En savoir plus sur **ARTUR**



CESE

Après avoir présidé le groupe de l'Artisanat et des Professions libérales au CESE, Jean-Christophe Repon a participé cette semaine aux travaux de la Commission Travail et Emploi qui préparait la plénière de mercredi, le projet d'avis examiné ce jour émanant de cette commission. L'avis portait sur les métiers en tension. Dans son intervention au nom du groupe de l'Artisanat et des Professions libérales, le Président de la CAPEB a évoqué les difficultés de recrutement des entreprises artisanales, relevé leur besoin d'un accompagnement spécifique RH et le rôle des CPRIA et autres instances de dialogue social de proximité pour identifier les besoins. Il a également plaidé pour le renforcement de l'information des jeunes en recherche d'une orientation, souligné l'importance du dialogue social de branche pour renforcer l'attractivité des métiers (conditions de travail, avantages collectifs) et appelé Action Logement à soutenir les salariés des secteurs les plus tendus. Enfin, il a conclu par la nécessité d'intégrer les notions associées aux transitions écologiques et numériques dans les titres et diplômes.

PRESSE

Ce mercredi, Alexis Morel avait intégré dans son Journal de 7h30 sur France Inter un reportage sur les désorganisations que le variant Omicron occasionne dans les entreprises. Le vice-président David Morales puis le Président confédéral ont, l'un après l'autre, témoigné de la détérioration de la situation et des difficultés pour les artisans du bâtiment de programmer leurs journées compte tenu des variations quotidiennes de leurs effectifs. "Les chefs d'entreprise ne sont pas loin du burnout, de l'énerverment et de l'épuisement" a souligné Jean-Christophe Repon. [\(à réécouter à la minute 5:29\)](#).

RÉSEAU

Le comité de suivi des CAPEB régionales s'est réuni ce mercredi matin sous la présidence du Président confédéral pour faire le point sur les

décisions prises par les départements au regard de la cotisation régionale du 0,02 % et sur le contenu des conventions régionales.

PARTENARIAT

Le Président Jean-Christophe Repon, accompagné du vice-président David Morales a signé jeudi une nouvelle convention de partenariat avec Jean-Christophe Ajax, Directeur des ventes de Mercedes-Benz France, dans le but de faire bénéficier nos entreprises adhérentes de conditions privilégiées pour l'achat d'un véhicule utilitaire de cette marque.



MINISTRE DES TPE ET PME

Jean-Christophe Repon a rencontré jeudi le nouveau Ministre délégué aux TPE et PME. Il s'agissait, suite au départ d'Alain Griset, de faire avec Jean-Baptiste Lemoine un tour d'horizon des dossiers en cours et des préoccupations immédiates des entreprises artisanales du bâtiment. Au menu notamment, la place des artisans du bâtiment sur le marché de la rénovation énergétique et celle des accompagnateurs Rénov',



WORLDSKILLS

Les finales nationales des WorldSkills, anciennement Olympiades des Métiers, se tenaient du 13 au 15 janvier à Lyon. 600 compétiteurs issus de toutes les régions et représentant 64 métiers étaient mobilisés

pour gagner une place dans l'équipe de France des Métiers qui participera aux finales internationales de la compétition prévues en Chine à Shanghai 12 au 18 octobre 2022.

Un moment fort destiné à susciter des vocations et à présenter les métiers au travers de leurs plus talentueux représentants.

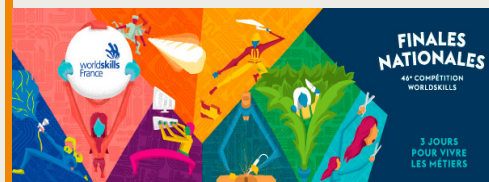


Le Président de la CAPEB, le vice-président Gilles Chatras, la cheffe de file formation Laure Vial, ainsi que les élus de la région AURA participaient à cet événement, notamment sur le stand de l'ACORA BTP réunissant les organisations patronales du BTP sur la thématique de la promotion des métiers.

À cette occasion, il était prévu que le Président Jean-Christophe Repon participe ce vendredi soir à l'enregistrement d'une courte vidéo pour préciser ce que représente cette compétition pour la CAPEB.

Le Président de la CAPEB régionale, Dominique Guiseppein et le Président départemental Stéphane Labrosse devaient également s'exprimer dans cette vidéo.

Jean-Christophe Repon avait également prévu de participer au Conseil d'administration du CCCA-BTP, partenaire de WorldSkills France, qui était également présent avec un stand dédié à sa campagne de communication « La Construction. Demain s'invente avec nous » dans le but de valoriser tous les atouts du BTP et de ses entreprises et de donner envie aux jeunes de les rejoindre.



LOBBYING

→ EUROPE : CE QUE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE POURRAIT PERMETTRE D'OBTENIR

Assurer la présidence de l'Union européenne est toujours un exercice difficile et périlleux, tant il est peu évident d'obtenir un consensus à 27. Mais cette présidence peut aussi être un moyen d'obtenir des avancées sur des sujets que la France porte depuis un moment. Ainsi, après avoir négocié un plan de 750 milliards en 2020 pour financer la crise du Covid dans l'Union, le Président français devrait aller chercher d'autres

victoires dans des domaines très variés : la taxe carbone, l'encadrement des Gafa, l'instauration d'un salaire minimum européen, l'union bancaire et financière, etc. Le verdissement de l'Europe sera aussi un dossier particulièrement important pour notre pays avec, notamment, l'élargissement de la liste des investissements verts au nucléaire et au gaz, deux énergies qui sont loin de faire l'unanimité parmi les 27. Pour autant, aboutir à une réduction de 55 % des

gaz à effet de serre reste un objectif européen. Nous serons particulièrement vigilants à cet égard car une dizaine de textes sont en cours d'étude, d'examen ou de révision à Bruxelles et portent notamment sur le renforcement de l'efficacité énergétique, la rénovation énergétique des bâtiments, la fin progressive des véhicules thermiques. Autrement dit, des sujets qui impactent directement les entreprises artisanales du bâtiment.